

Le Moniteur Acadien

ORGANE DES POPULATIONS FRANÇAISES DES PROVINCES MARITIMES.

NOTRE RELIGION. NOTRE LANGUE ET NOS COUTUMES.

JOURNAL HEBDOMADAIRE]

Shédiac, N.-B., Jeudi, 26 Février 1914.

Vol. XLVII—No. 35

ADRESSES D'AFFAIRES

Dr J.A. LEGER
SHÉDIAC, N. B.

Bureau: 115 rue Martin McDonald. Résidence: 115 rue de la rue Ste-Anne et de la grande rue.

Dr L. Eric Robidoux

MÉDECIN ET CHIRURGIEN

Bureau et résidence: Coin de la rue Queen et de la grande rue.
SHÉDIAC, N. B.

Dr J. A. Gaudet,

MÉDECIN-CHIRURGIEN

115-JOSEPH, MEMRAMCOOK

Les maladies des yeux et des oreilles sont traitées comme auparavant.

Dr T. J. Bourque

MÉDECIN ET CHIRURGIEN

RICHIBOUCTOU, N. B.

Consultation à toute heure du jour et de la nuit.
Pharmacie de première classe—Drogues, parures, articles de toilette et de fantaisie, cigares, etc. à bas de choix.

Dr A. Sormany

SHÉDIAC N. B.

Bureau et résidence: Rue Sackville
Tél. 52.
26 Sept. 1911—

A. R. Myers

MÉDECIN DES HÔPITAUX DE LONDRES

ET DE BERLIN.

MÉDECIN ET CHIRURGIEN

La chirurgie une spécialité.
Heures de Bureau: 2 à 4 p.m., 7 à 9 p.m.
15 rue Alma, MONCTON

Dr. M. A. Oulton,

SHÉDIAC, N. B.

Bureau: Ancien bureau du Dr L. J. Belliveau.
24 oct. 1911.

W. A. Russell

AVOCAT, AGENT D'ASSURANCE,

COLLECTEUR, ETC.

SHÉDIAC, N. B.

Collecte les comptes avec expédition et exécute toute instruction avec ponctualité.

E. R. McDonald,

AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, AGENT D'ASSURANCE, ETC.

SHÉDIAC, N. B.

Bureau à côté de la Pharmacie Léger.

1er sept. 1910.

FERD. J. ROBIDOUX

AVOCAT SOLICITEUR, NOTAIRE PUBLIC, ETC.

RICHIBOUCTOU, N. B.

Argent à prêter sur hypothèque.

McQUARRIE & ARSENAULT

AVOCATS, NOTAIRES PUBLICS, ETC.

Somerside, P.E.I.

Argent à prêter

Neil McQuarr Aubin E. Arsenault

ANTOINE J. LEGER, B. A.

Avocat, Notaire Public, Etc.,

Bureau: Grand-rue, Moncton, N. B.

1er déc. 07.

Thomas W. Butler,

Avocat, Solliciteur, Notaire Public, Ar-

btre-en-Equité, et Greffier de la Paix.

NEWCASTLE, N. B.

57-58 d'assurance contre la

et en arrosé

La Banque de Montréal

Etablie en 1817

Capital, \$16,000,000 | Fonds de réserve, \$16,000,000
Profits encore à partager, \$1,046,217.80

Bureau principal, Montréal—Succursale à Shédiac, N. B.
Où l'on transige toute espèce d'affaires de banque.

DÉPARTEMENT DE BANQUE D'ÉPARGNES—Intérêt aux taux cou-
rants sur les dépôts de \$1.00 en montant.

Les affaires par la malle sont expédiées avec soin et promptitude.
G. A. WHITE, Gerant, - Shédiac, N. B.

Les Archives et les Acadiens

Notre éminent compatriote, M. F. G. J. Comeau, de Halifax, vient de nous transmettre une correspondance fort intéressante écrite par un ami anglais de notre race, M. le juge A. W. Savary, concernant les archives, dans le Chronicle de Halifax du 11 février. Nous traduisons avec plaisir ce sympathique plaidoyer en faveur de la publication des archives se rapportant à notre histoire.

Publication des Archives concernant les Acadiens

M. le Rédacteur du Chronicle.

Monsieur,—Quiconque voit la nécessité du fair play et d'une stricte impartialité dans les facilités, fournies aux frais du public à ceux qui étudient l'histoire provinciale, doit se réjouir d'apprendre que la Société Historique de la Nouvelle-Ecosse a pris en mains de faire ajouter aux volumes imprimés de nos archives les nombreux registres et documents concernant les Acadiens et leur déportation qui n'ont pas encore vu le jour pour les lecteurs anglais, et à défaut desquels il a été écrit de choses folles par pure ignorance. Cette décision a été prise par le gouvernement à la suite des importunités d'une convention des Acadiens-Français des provinces maritimes en 1909. A cette convention on remarquait un littérateur aussi distingué que le sénateur Poirier et des hommes éminents tels que l'honorable juge Landry, l'honorable Dr Landry et plusieurs hommes éminents dans la vie publique de la Nouvelle-Ecosse, ces derniers, semble-t-il, n'ayant pas exercé leur influence comme ils l'auraient pu. On croirait qu'ils n'auraient pas laissé le gouvernement en paix tant que cette injustice dans l'histoire de leurs ancêtres n'aurait pas été réparée.

La publication de nos archives en 1869 fut entravée par un ordre limitant l'étendue à un "seul volume en octavo de proportion moderne". Dans sa préface, page II, Aikens dit: "J'ai choisi pour nos archives ce qui possédait la plus grande valeur historique dans les documents se rapportant aux habitants acadiens-français et à leur déportation de la Nouvelle-Ecosse," et il procède à mentionner trois ou quatre autres classes de documents auxquels il avait emprunté des extraits pour son livre. En faisant un choix de ceux des premières catégories mentionnées, il nous dit qu'il se guidait par le fait que bien qu'il eût été beaucoup écrit sur le sujet, "la nécessité de leur déportation n'avait pas été bien apparente." Ainsi le choix de ces documents fut fait dans un but partiel bien défini. Dès lors, il publia disons la moitié des documents se rapportant à ce sujet comme étant seuls utiles à son but, laissant l'autre moitié aussi inaccessible au public que jamais, Parkman, le brillant rhétoricien mais chercheur bien in-

différent, dans ses premières discussions sur le sujet, s'appuyait sur cette compilation incomplète, et sous son influence, déclarait au monde et à la postérité que les Acadiens "restèrent dans le pays après que l'année pour leur déportation volontaire eut expiré, refusant encore allégeance au Roi George." Dans une note au bas de la page 203, "Demi-siècle de conflits," il donne clairement à entendre qu'il n'avait pas consulté les manuscrits originaux et dès lors n'avait jamais vu ceux qu'Aikens avait éliminés de son volume comme n'étant pas adoptés à son but d'établir "la nécessité de leur déportation plus clairement nécessaire." Mais il procède à attirer l'attention de ses lecteurs sur la masse de documents collectionnés par le Rév. H. R. Casgrain et publiés dans le département documentaire du Canada-Français, revue publiée sous la direction de l'Université-Laval de Québec. Il dit que l'abbé Casgrain s'était opposé de recueillir tout ce qui pouvait être en faveur des Français et ajoute cet arrêt important: "M. Aikens, l'éditeur des archives de la Nouvelle-Ecosse, penche de l'autre côté, en sorte que les deux collections se suppléent."

Ainsi le grand historien place nos volumes des archives de la Nouvelle-Ecosse et la collection de l'abbé Casgrain dans la même catégorie de production polémique, l'une comme un arsenal de ceux qui penchent d'un côté de la controverse, l'autre à l'usage des antagonistes. Assurément, c'est une disgrâce pour la Nouvelle-Ecosse dans l'estime des historiens et des lettrés, anglais et français, que deux gros volumes d'archives aient été publiés aux frais du public anglais et français, sans la moindre tentative de porter remède à cette flagrante injustice. Un côté de la cause est dépeint aux dépens du public; l'autre ne peut être découvert qu'à force de recherches pénibles et coûteuses à Londres et à Halifax—ce que n'a pas même entrepris Parkman. Si le grand historien fut trompé, peut-on s'étonner que des hommes bien moins placés soient tombés à sa suite.

L'auteur d'un essai lu devant la Société, mais publié plus tard, non pas avec les collections de la Société, je suis heureux de le dire, mais dans l'Atlantic Magazine de 1907, intitulé "Evangélisme et les vrais Acadiens," déplore le fait que les premiers écrivains n'étaient pas suffisamment renseignés sur les premières sources d'information, et il procède à exposer le fait que sa propre connaissance ne provient que des pages d'Aikens; car comment un écrivain de réputation au fait des documents qui n'ont pas encore vu le jour pourrait-il dire que "le gouvernement anglais fit de longs efforts pour leur persuader (aux Acadiens) de prêter le serment d'allégeance, mais qu'aucun serment ne serait exigé. Louis XIV aurait bien ri après la cession de l'Alsace et de la Lorraine en 1681 si on lui avait dit que les Alsaciens et les Lorrains étaient des

La BANQUE PROVINCIALE du CANADA

Capital payé et Surplus, - - \$1,588,866.11

Vos Epargnes sont garanties contre toute perte

La seule banque qui ait un Bureau de Commissaires Censeurs créé pour surveiller les placements de nos dépôts d'épargnes. UNE PIASTRE ouvre un compte. Institution essentiellement canadienne-française qui fait honneur à notre race: Encourageons-la.

Succursale Moncton,
C. H. BOUDREAU,
Gérant

Succursale Caraquet,
P. E. MOREAULT,
Gérant.

Allemands neutres." L'écrivain de ce paragraphe ne savait pas le fait capital parce qu'on ne le trouve pas Aikens qui par suite des termes du traité d'Utrecht, les Acadiens d'Annapolis Royal prêtèrent le 22 janvier 1715 le serment qui suit, (littéralement traduit). "Je promets sincèrement et je jure que je serai fidèle et porterai fidèle allégeance au Roi George aussi longtemps que je resterai en Acadie et en Nouvelle-Ecosse, et qu'il me sera permis de me retirer n'importe où il sera jugé convenable, avec tous mes biens et effets meubles lorsque je le jugerai à propos sans que personne n'ait le pouvoir de m'en empêcher."

Ce n'est pas la faute de l'écrivain, mais l'insuffisance des documents imprimés auxquels il se fait, si son esprit ne savait rien des mesures prises et tentées par les Français, en vertu de la 14e clause du traité d'Utrecht, et la controverse et le serment modifié qui survient, les circonstances qui changeaient la situation des Acadiens de celle des Alsaciens, autant que le noir et le blanc, seuls des solutions et des documents fragmentaires reflétant la nature vitale importante de la cause étant donnés dans le volume d'Aikens. Dans un autre endroit du document que je cite il est dit que "les controverses françaises accusent Aikens de partialité," mais j'ai déjà démontré que le premier qui l'accusa fut Parkman. Et l'écrivain ajoute qu'"ils écrivent encore sous l'influence de Roynal, Haliburton et Longfellow." Au contraire, l'abbé Casgrain, dans son écrit concis mais bien compréhensif, "La lumière sur la question acadienne, dans le Vol. VI de la Société Royale du Canada", première série, 1888, cite tous les documents et registres anglais publiés par Aikens, et cite de chacun de ces documents, aussi bien que des nombreuses archives françaises, avec lesquelles Aikens n'avait rien eu à faire. Mais l'abbé Casgrain écrivait en français que nul homme lettré n'est ignorant. Ses documents, toutefois, sont tous reproduits dans la langue qu'ils avaient été écrits. Nous n'avons qu'à consulter les notes et l'appendix pour avoir une liste complète des registres et des documents requis pour suppléer au volume d'Aikens, comme Parkman indiquait qu'on devait y suppléer, et produire un volume qui, avec celui d'Aikens, constituera une base juste et impartiale pour les étudiants et les écrivains à venir de notre histoire provinciale.

A. W. SAVARY.
Halifax, N. E., 9 février 1914.

La Gazette Agricole du Canada

Tel est le titre d'une revue éditée avec le plus grand soin, pour promouvoir les intérêts de l'agriculture dans toutes les provinces du Canada. Nous en avons reçu la première livraison, admirablement rédigée et imprimée. L'a-

bonnement est d'un dollar par an, et tous ceux qui désirent se renseigner et s'instruire sur la culture des champs devraient prendre un abonnement. Nous citons pour aujourd'hui la préface:

PREFACE.

En publiant cette revue nous avons le ferme espoir qu'elle rendra service à tous ceux qui s'intéressent au développement et à la prospérité de l'agriculture canadienne.

Nombreux sont chez nous les travailleurs qui s'efforcent d'améliorer le sort du cultivateur et d'augmenter la rémunération et le bien-être de ceux qui vivent sur la ferme.

Savoir ce que d'autres ont fait, connaître leurs méthodes de travail, apprendre pourquoi ils ont réussi ou échoué, c'est élargir le cercle de nos sympathies et stimuler notre amour-propre. Nous espérons donc que "La Gazette Agricole" pourra promouvoir le bien commun en coordonnant les efforts des travailleurs disséminés sur un vaste champ.

Il serait impossible de bien vulgariser la science sans le concours de la presse, et nous avons confiance que cette publication sera utile aux journaux et tout spécialement aux journaux canadiens qui ont déjà tant fait pour l'agriculture. Le but de cette revue n'est pas d'empêcher leur terrain, ni de leur faire une concurrence quelconque, ni d'atteindre directement le public, mais de fournir à la presse et à tous ceux qui s'occupent de questions agricoles, des faits et des renseignements ayant un caractère instructif ou scientifique. "La Gazette Agricole sera, avant tout, le journal officiel du Ministère fédéral de l'agriculture et comme le registre grand ouvert de ses travaux; mais elle aura un champ d'action plus vaste encore et suivra l'œuvre si intéressante des Ministères provinciaux de l'agriculture; elle sera en quelque sorte la revue de l'agriculture organisée au Canada.

J'adresse mes meilleurs remerciements à tous ceux qui, en nous envoyant leurs souhaits, ont exprimé leur intention de coopérer au succès de cette publication. Je sollicite en sa faveur la bonne volonté et le concours sympathique de tous.

MARTIN BURRELL,
Ministre de l'agriculture.

Le numéro que nous avons sous les yeux contient les photographures de l'hon. Martin Burrell, ministre de l'agriculture pour le Canada, et tous les ministres provinciaux de l'agriculture, y

(Suite à la 8e page)